

## Un projet mal ficelé, coûteux et sanctionné par la justice

**Le permis de construire du centre culturel vient d'être déclaré illégal par le Conseil d'Etat\*, la plus haute cour de justice de notre pays. Ce projet doit donc être revu.**

Nous l'avons déjà dit, Bois le Roi a besoin d'un lieu permettant d'abriter ses activités culturelles (bibliothèque, musique, théâtre, art plastiques, etc.) mais pas n'importe comment.

### L'IMPLANTATION DOIT RÉPONDRE À DES CRITÈRES SIMPLES:

#### **Rejoignez-nous:**

**Cotisation\* à partir de 16€ à adresser avec vos coordonnées à notre secrétariat .**

*\*66% de votre cotisation versée en 2009 est déductible de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable*

#### **Un site calme:**

Chacun le comprend, lire, jouer, écouter de la musique, assister à une représentation théâtrale dans le bruit n'est pas idéal. Un tel équipement, cela tombe sous le sens, doit donc être situé dans un secteur calme, sans bruit, permettant de travailler les fenêtres ouvertes quand il fait beau.

#### **Un accès facile et un stationnement aisé:**

C'est bien sûr une évidence que de prévoir un lieu accessible pour tous. Ceci implique de la place pour se garer et un secteur sécurisé pour permettre aux enfants et adultes de venir tranquillement à pied ou à vélo.

#### **Un lieu dont l'implantation favorise les échanges avec les écoles:**

L'endroit doit permettre un lien avec les activités pédagogiques, il faut donc être proche des écoles.

#### **Une intégration dans notre paysage Bacot :**

On ne cesse de le répéter, Bois-le-Roi est un lieu unique entre Seine et Forêt. Quel que soit le projet, sa conception doit lui permettre de s'intégrer dans le cadre naturel de notre commune.

*Pour se faire élire, cet argument est toujours repris. C'est une autre question que de le mettre en pratique une fois élu.*

**\* Arrêt du Conseil d'Etat sur: [www.blenvironnement.org](http://www.blenvironnement.org)**





Retrouvez tous nos dossiers documentés sur :  
[www.brenvironnement.org](http://www.brenvironnement.org)

## UNE DES SOLUTIONS RÉPONDANT À CES CRITÈRES :

L'implantation que l'association propose est matérialisée **en orange sur le plan**.

Ce lieu est :

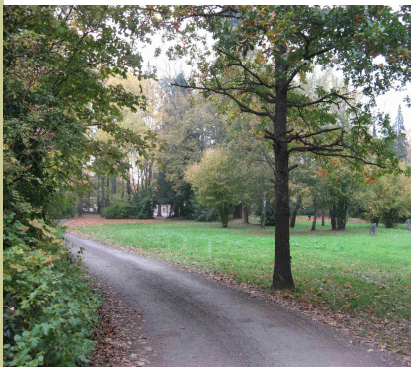
- Au **calme, sans le bruit** des trains.
- A proximité du collège et des écoles, et bénéficiant des **cheminements piétons** déjà en place (matérialisé en rouge sur le plan).
- **Pratique d'accès et de stationnement** pour tous les utilisateurs.
- Sans destruction d'espace boisé et se prêtant à une **excellente insertion paysagère**.
- Sans travaux importants de génie civil.



## LES DÉFAUTS DU PROJET MUNICIPAL ARRÊTÉ PAR LA JUSTICE:

Le lieu qui avait été choisi par la municipalité (**en gris sur le plan**) est :

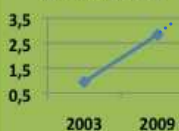
- Bruyant
- Sans possibilité de se garer (surtout que la SNCF vient de manifester son intention de rendre **payant le parking de la gare** dès 2010)
- Loin des écoles, au milieu d'un **carrefour à fort trafic dangereux** pour les piétons.



Parc actuel de l'école de musique bientôt sacrifié

- Sans respect du cadre de vie : après l'abattage des arbres centenaires, la mairie envisage maintenant de faire **disparaître le parc** situé en arrière plan de cet espace pour le remplacer **par un parking**. Malgré les **engagements et les promesses écrites** dans la brochure municipale:  
*« Le bon fonctionnement de l'espace culturel nécessite en effet que le parc dans lequel s'inscrit le bâtiment soit préservé dans son état actuel afin que, tant les activités de lecture que d'expression artistique, bénéficient d'un cadre verdoyant et apaisant »* (extrait p 12, consultable sur le site de la mairie).

Budget  
(en Millions d'€)



- Le coût HT de ce **projet a triplé** depuis le début (passant de 942 000€ à **2 835 000€**).  
**De combien vont augmenter nos impôts locaux dans les années à venir ?**
- L'architecture du bâtiment, avec ses murs de **béton gris**, n'a rien à voir avec l'aspect recherché dans la commune.  
De quel droit l'imposer ?



Centre culturel (projet municipal)  
vu de l'avenue de la forêt:  
L'aspect boisé a disparu

Notre association, créée en 1992, agit pour que Bois Le Roi évolue sans sacrifier ce qui en fait une commune préservée et pour que s'améliorent la qualité et le cadre de vie qui nous tiennent à cœur. Nos constats et nos propositions se font en toute indépendance des autres acteurs de la vie publique à Bois le Roi.